

Réf : CCRH/

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 9 décembre 2015 à 18H00,
Salle du Conseil Municipal de la commune d'Alba La Romaine.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BEUGNET Monique	Adjointe-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BROC Jean-Claude	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
CHABAL Gérard	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CROZIER Christiane	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
DE MERCOYROL DE BEAULIEU Françoise	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GOUNON Jean-Yves	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
LEBRAT Jacques	Maire-Vice-Président.	Mairie de Valvignères.
MICHEL Jean-Paul	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
NOËL Bernard	Adjoint-Président.	Mairie de Le Teil.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
TESTON Joël	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire	Mairie de Le Teil.
VOLLE André	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Rhône-Helvie.

Secrétaire de séance : Madame Christiane CROZIER.

Absents excusés avec procuration :

Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD procuration à Madame Pascale TOLFO.
Monsieur Gérard GRIFFE procuration à Monsieur Jean-Paul MICHEL.
Monsieur Michel JOUVE procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Absents excusés :

Madame Nathalie RODRIGUES DE JESUS.
Monsieur Serge VILLARD.

Absents :

Madame Carole DOLARD.
Monsieur Christophe MENINI.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal de la commune d'Alba La Romaine sous la présidence de Monsieur Bernard NOËL.

En ouverture de cette séance le Conseil Communautaire a désigné Madame Christiane CROZIER en tant que secrétaire de séance.

Le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 09/11/2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Président Monsieur Bernard NOËL a ensuite proposé une modification portant sur l'intégration à l'ordre du jour de la disposition juridique suivante:

105- Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Rhône-Helvie. Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (21h00/hebdo).

La modification précitée de l'ordre du jour a été validée à l'unanimité par les membres présents de l'organe délibérant.

Il a ensuite informé les membres présents de l'organe délibérant de la démission de Monsieur Christophe MENINI de son mandat de conseiller municipal et par voie de conséquence de son mandat de conseiller communautaire.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour relatif à la présentation par Madame Emilie VALANTIN directrice de la compagnie Emilie VALENTIN des actions mises en place dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle, le Président a informé les membres présents de l'organe délibérant des Marchés à Procédure Adaptée conclus par l'EPCI Rhône-Helvie depuis la session du Conseil Communautaire du 09/11/2015 :

MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE PASSES ENTRE LE 09/11/2015 ET LE 09/12/2015 :

INTITULE DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	SERVICE	DATE	MONTANT HT
MAPA - Acquisition et livraison de fournitures d'entretien, produits d'entretien	PRODIM	TOUS	24/11/2015	MAPA à bons de commandes

Présentation actions autour des théâtres d'ombre de la compagnie Emilie VALENTIN dans le cadre du dispositif EAC :

En amont de l'intervention de Madame Emilie VALANTIN, le Président Bernard NOËL a rappelé l'esprit du dispositif Education Artistique et Culturelle et de la convention portant sur la rencontre entre la création artistique et les habitants du territoire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie. Il a indiqué aussi le budget 2015 consacré au déploiement du dispositif sur Rhône-Helvie à hauteur de 67 000€, dont 30 000€ de la DRAC, 15 000€ du Conseil Départemental et 22 000€ de la Communauté de Communes Rhône-Helvie.

En introduction de sa présentation, Madame Emilie VALANTIN a indiqué que la Communauté de Communes Rhône-Helvie était une des dix intercommunalités de la Région Rhône-Alpes à avoir mis en place sur son territoire le dispositif EAC.

Dans le cadre de ce dispositif, la compagnie Emilie VALANTIN a été retenue pour proposer des actions éducatives autour des théâtres d'ombre.

Des présentations ont été réalisées sur 2015 dans le cadre de la fête de la musique sur la commune de Le Teil (Îlot Garibaldi). Présence pendant une semaine d'un grand monsieur d'ombre.

L'objectif pour l'année 2016 est de mettre en place sur des manifestations des ateliers d'ombre le vendredi soir ou le samedi matin.

Des contacts ont été pris aussi avec les écoles du territoire pour la mise en place d'atelier-spectacle avec les enfants. Des projets sont à l'étude pour 2016 pour la mise en place de spectacles sur les signes du zodiaque sur les communes de Valvignères et Aubignas.

Présentation des actions de l'association « La Cascade » dans le cadre du dispositif EAC :

Madame Fleur RICHARD a présenté aux membres présents de l'organe délibérant les actions réalisées par l'association « La cascade » dans le cadre du dispositif EAC au titre de l'année 2015.

Accueil de la compagnie les colporteurs en lien avec le collège Chamontin (15 jours en immersion dans le collège).

Rencontre avec les élèves de la classe de 6^{ème} 1 autour du cirque et visite du pôle national de la Cascade. Rencontre avec les artistes avec la mise en place de 12h de pratique du cirque pour les élèves de la classe de 6^{ème}1.

Présentation du Julien POSADA devant les 650 élèves du collège.

Création d'un spectacle avec les élèves de 6^{ème}1 et représentation au collège. Enfin séance radiophonique avec les élèves, autour du thème « qu'est-ce que c'est que le cirque ? ».

Printemps 2015, actions de sensibilisation en milieu scolaire et extrascolaire sur la pratique des arts du cirque (Le Teil et Alba La Romaine sur les thèmes de l'acrobatie et la manipulation d'objets).

Dans les écoles d'Aubignas et de Valvignères (8 séances de mises en place dans chaque classe sur les thèmes précités et présentation d'un spectacle dans le cadre de la fête des écoles.

Les 13 et 14 juin 2015 respectivement au Teil et à Valvignères présentation du spectacle dans le cadre des préalables du Festival des Arts de la Piste d'Alba La Romaine.

A l'issue de la présentation de Fleur RICHARD sur les actions mises en place sur l'année 2015 par l'association « La Cascade » dans le cadre du dispositif EAC, le Président Bernard NOËL est intervenu en précisant que dans le cadre du dispositif et des partenariats de nouvelles actions seraient initiées sur les années 2016 et 2017 (par exemple avec le Festival du Film de Lussas).

Présentation par l'association CLEFS des activités du Centre Social de Le Teil :

En introduction de la présentation, Madame Annie GALAMIEN, Présidente de l'association CLEFS a fait l'historique de l'association et du Centre Social.

Celle-ci a rappelé la création du centre social de Le Teil sur un terrain communal et son inauguration en 1971, le désengagement en 1989 de la CAF du secteur enfance et la demande à la commune de Le Teil de reprendre l'activité autour d'une association.

En 1995, activités jeunesse confiées à l'association LEJ (Loisirs de l'Enfance et de la Jeunesse) et signature d'une convention tripartite entre la CAF, la Commune et l'association. Transfert de gestion par la suite de l'ensemble des activités du Centre social de Le Teil à l'association LEJ sur la base d'une convention Tripartite. En 2012, transfert de la compétence Jeunesse à la Communauté de Communes Rhône-Helvie et signature d'une nouvelle convention avec l'association avec la question de l'élargissement des activités Jeunesse du Centre social à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Présentation ensuite de Madame Christine CHARBONNIER Directrice du fonctionnement du Centre Social de Le Teil. Le fonctionnement du centre social est basé sur la notion d'accueil et l'écoute.

Trois entrées interconnectées sur lesquelles est basé le fonctionnement du Centre Social :

- Une entrée services et activités.
- Une entrée projet des habitants.
- Une entrée développement social local.

La finalité du projet social du centre étant de répondre à l'agrément de la CAF (inclure socialement tous les publics, développer le lien social, l'éducation à la citoyenneté, la capacité d'agir des habitants...

Sur l'année 2015, 2124 familles accueillies, soit 3 193 personnes de tout âge et 81% de personnes de moins de 25 ans. Propositions d'activités sportives, récréatives, éducatives etc...organisation de réunions régulières en lien avec des projets associatifs. Une trentaine d'associations hébergées au centre social.

Partenariats du centre social dans le cadre de ses activités notamment avec l'atelier des merveilles, l'école des parents et des éducateurs, la Maison de Retraite « Les Peupliers », le CHRUSU, l'étoile du berger, le service jeunesse de la Communauté de Communes Rhône-Helvie, les services de la commune de Le Teil, l'ADSEA, le secours populaire, le TERREAU....

Le centre social emploie 29 personnes et la Communauté de Communes Rhône-Helvie contribue au financement de son fonctionnement à hauteur de 32%.

Les perspectives du centre social et culturel demain sont :

- un lieu avec des personnes ressources,
- des agréments,
- une expertise,
- un positionnement.

Tout cela reste à traduire dans le cadre d'un nouveau projet social 2017-2020 au service d'un projet communautaire de territoire.

Sur ce dernier point Rachel COTTA est intervenue en demandant comment serait appréhendée l'intégration du territoire de la Communauté de Communes Barrès-Coiron dans le cadre de la fusion qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Bernard NOËL a précisé sur ce point que le nouvel EPCI disposerait selon la loi à compter du 1^{er} janvier 2017 de 2 ans pour organiser l'exercice de la compétence jeunesse à l'échelle de son territoire. Monsieur Olivier PEVERELLI est intervenu lui aussi en indiquant que d'ici la fusion avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron, il était nécessaire de poursuivre les projets et actions en direction des habitants.

Présentation des groupes de Travail « FUSION » :

En introduction Monsieur Bernard NOËL a rappelé que le jeudi avait été retenu d'un commun accord avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron pour l'organisation des réunions des groupes de travail et du Comité de pilotage dans le cadre de la préparation de la fusion.

Il a rappelé de plus aux membres présents la réunion du 07/01/2016 à 18h00 au cinéma « REGAIN » relative à la présentation de l'état des lieux financiers et fiscal des Communautés de Communes Rhône-Helvie et Barrès-Coiron.

Il a ensuite présenté les groupes de travail mis en place (cf. document joint) en précisant que ces derniers seraient constitués de conseillers municipaux ou communautaires avec un nombre maximum de conseillers de 10 par groupe de travail (5 par EPCI). La date butoir des inscriptions à ces groupes de travail étant fixée au 20/01/2016.

Le Président Monsieur Bernard NOËL a ensuite présenté le cadre général du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoyant notamment la fusion entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et la Communauté de Communes Barrès-Coiron avant son vote par l'assemblée délibérante.

Les membres présents de l'assemblée délibérante ont ensuite échangé sur le SDCI. Monsieur Jacques LEBRAT, vice-président de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et Maire de la Commune de Valvignères a fait état de l'abstention des élus communautaires de Valvignères sur le vote du SDCI, le conseil municipal s'étant prononcé défavorablement.

Madame Rachel COTTA et Monsieur Yves CHAMBERT ont fait eu aussi état de leur abstention dans le cadre du vote du SDCI en mettant en avant notamment le fait que le calendrier imposé soit trop précipité, des interrogations sur la fiscalité.

Monsieur Olivier PEVERELLI vice-président de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et maire de Le Teil est intervenu en indiquant qu'il fallait se poser la question de la ruralité, des petites communes et de leur capacité à investir et financer des services qui correspondent aujourd'hui aux besoins des habitants tout en stabilisant la fiscalité. Selon lui, le nouveau SDCI répond à ces objectifs et la question de la mutualisation des services doit être au centre des nouvelles organisations à mettre en place dans le cadre des fusions d'EPCI.

Madame Christian CROZIER Adjointe de la commune d'Alba La Romaine et Conseillère communautaire est elle aussi intervenue en indiquant que la crainte pour les petites communes était toujours celle de se faire « manger », de ne pas peser suffisamment dans les choix et les décisions.

Le Président Bernard NOËL a indiqué lui qu'au contraire les communautés de communes étaient une chance pour les petites communes rurales et ne devaient pas être une crainte. Il a rappelé à ce titre et pour exemple la création par l'EPCI de la structure multi-accueil « les Quinsous » d'Alba La Romaine avec au-delà de l'investissement initial une subvention de fonctionnement annuelle d'équilibre d'environ 70 000€, un financement complémentaire pour le fonctionnement de la bibliothèque d'Alba La Romaine d'environ 25 000€, la création d'une nouvelle déchetterie intercommunale sur Alba La Romaine (investissement d'environ 300 000€), la participation annuelle au festival des arts de la piste (25 000€). Il a fait état aussi de la participation de la Communauté de Communes Rhône-Helvie au financement de la nouvelle bibliothèque de la commune de Saint-Thomé.

Sur le volet économique le Président, Bernard NOËL a indiqué aussi l'intérêt de la fusion avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron, avec une mutualisation du foncier d'activité pour permettre de répondre à la demande d'implantation des entreprises dont celles hébergées au sein de la Pépinière d'entreprises « Le Faisceau Sud ».

Enfin, il a indiqué la nécessité d'associer étroitement les conseillers municipaux aux réflexions et décisions prises à l'échelon intercommunal.

Monsieur Gilbert PETITJEAN maire de la commune de Saint-Thomé et vice-président de la Communauté de Communes Rhône-Helvie est intervenu en indiquant que le conseil municipal avait émis un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes Rhône-Helvie avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron inscrite au projet de SDCI de l'Ardèche.

Monsieur Christian BOSQUET maire de la commune d'Aubignas et vice-président de la Communauté de Communes Rhône-Helvie a indiqué lui aussi que le conseil municipal avait émis un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes Rhône-Helvie avec la Communauté de Communes Barrès-Coiron inscrite au projet de SDCI de l'Ardèche avec cependant des interrogations sur la diminution du nombre de sièges au conseil communautaire pour les petites communes.

Monsieur Gérard GRIFFE conseiller communautaire de la commune de Le Teil a quitté la séance après les présentations et les échanges et à donner procuration pour les votes à Monsieur Jean Paul MICHEL.

Le conseil communautaire a émis un avis favorable à la majorité (5 abstentions) sur la délibération N°91 portant sur le projet de fusion de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et de la Communauté de Communes Barrès-Coiron inscrit dans la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de l'Ardèche.

Les dispositions juridiques et budgétaires suivantes ont été approuvées par le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

Logement-Habitat :

92- Définition d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

93- Arrêt de l'expérimentation Conseil Habitat Jeunes de l'Ardèche Rhodanienne Méridionale.

94- Avenant N°01 à la convention de participation à l'observatoire de l'habitat de l'Ardèche en vue de l'attribution d'une Subvention à l'ADIL 26 au titre de l'année 2016.

95- Signature d'une convention de partenariat avec le CAUE au titre de l'année 2016.

Action Sociale :

96- Règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil de la Petite-enfance « La Ribambelle » de Le Teil.

97- Règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil de la Petite-enfance « les Quinsous » d'Alba La Romaine.

98- Remboursement des familles au titre de l'année 2015 dans le cadre des activités jeunesse.

99- Modalités de remboursement des familles dans le cadre des activités du service jeunesse de la Communauté de Communes Rhône-Helvie à compter de l'année 2016.

Tourisme / culture

100- Désignation d'un représentant dans le collège acteurs du tourisme au comité de direction de l'office de tourisme suite à la démission d'un membre.

101- Signature d'une convention avec la DRAC, le département, l'éducation nationale et la DDCSPP dans le cadre du dispositif Education Artistique et culturelle.

102- Signature d'une convention de partenariat avec la commune d'Aubenas dans le cadre d'une exposition temporaire du musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche.

103- Attribution d'une subvention à la Cascade dans le cadre d'une action sensibilisation à la pratique des arts du cirque en milieu scolaire et extra- scolaire pour 2015 et relative au dispositif EAC.

104- Attribution d'une subvention à Ardèche Musique et Danse dans le cadre d'une action Percussions et Batucada pour 2015 et relative au dispositif EAC.

Personnel :

105- Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Rhône-Helvie. Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe à temps non complet 21h00/hebdo.

Dispositions d'ordres budgétaires :

106- Délibération relative à une Décision Modificative N°01 au Budget Annexe 2015 de la ZA Rhône-Helvie.

107- Délibération relative à une Décision Modificative N°03 au Budget PRINCIPAL 2015.

108- Délibération relative aux dispositions d'ordres budgétaires et comptables Budget PRINCIPAL 2015-2016.

Le Président a ensuite levé la séance à 21H30.

Le secrétaire de séance.
Mme. Christiane CROZIER.



Le Président,
M. Bernard NOËL.



RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes